

Acte N° 2023-04

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mars 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

**A adopté la motion suivante :**

**Objet : Position de l'université sur la réforme des retraites, sur la mobilisation en cours et ses conséquences sur le fonctionnement de l'université**

Le Conseil d'Administration de l'Université Lumière 2 exprime son opposition à la réforme des retraites portée par le gouvernement et imposée sans vote à l'Assemblée nationale, à travers le recours au 49-3.

En tant qu'institution scientifique, nous soulignons la multiplicité des recherches qui, dans plusieurs domaines, montrent le caractère injuste et injustifié d'une telle réforme. Elle ne se justifie pas économiquement et elle accentuera des inégalités sociales déjà trop fortes dans notre pays. En tant qu'institution en charge de la formation d'étudiant.es, nous tenons à souligner le message délétère que la réforme envoie aux jeunes adultes, déjà marqués par des conditions de vie toujours plus difficiles et par un avenir assombri par les conséquences de la crise climatique. En tant qu'institution démocratique, nous nous inquiétons des conséquences de la méthode utilisée pour faire adopter cette réforme, alors que notre démocratie est plus fragile que jamais. Pour ces raisons, nous nous opposons donc fermement à la réforme des retraites, tant sur le fond et le projet de société qu'elle incarne, que sur la façon dont cette réforme est conduite.

Une université est un lieu de dialogue, de réflexion, d'analyse critique du monde dans lequel nous vivons. A ce titre, il est légitime que les étudiant.es et personnels de l'université s'impliquent dans les débats en cours et dans la mobilisation. Il est légitime que la communauté universitaire prenne position sur ce sujet. Le CA de l'Université Lumière Lyon 2 invite donc ses étudiant.es et personnels à continuer à s'exprimer, dans le cadre démocratique, en défendant leurs opinions, sur la base de l'expertise académique et citoyenne qui est la leur. Il invite les membres de la communauté universitaire qui le souhaitent à participer à la mobilisation et aux assemblées générales organisées dans les murs de l'Université. Le CA appelle l'Université à lever l'obligation d'assiduité pour les étudiants participant aux assemblées générales. Il invite celles et ceux qui le peuvent à contribuer aux caisses de grève.

L'Université doit être attentive aux conséquences de la mobilisation contre la réforme sur les conditions de travail de tous ses personnels. Le CA s'alarme des conditions provoquées par la généralisation du distanciel et du télétravail. L'Université ne doit pas contraindre au télétravail en dehors du cadre réglementaire et doit s'efforcer de permettre aux personnels d'assurer leurs missions de service public dans des conditions les moins dégradées possibles.

Le CA rappelle que le basculement des cours en distanciel ne peut être imposé aux enseignant-es sans leur volonté. Il rappelle également qu'il ne peut être imposé aux personnels de télétravailler lorsque l'Université n'est pas en mesure de leur assurer un accès à leur lieu de travail, notamment lors des jours de grève et de blocage. Le télétravail "hors protocole" est illégal et donc prohibé. Il ne peut pas plus être imposé aux personnels de déclarer un jour de congé en cas de refus du télétravail.

Le CA rappelle son attention à la rémunération des personnels vacataires. Si un.e enseignant.e vacataire estime avoir déjà effectué son activité pédagogique, il ou elle peut déclarer le cours fait et être rémunéré. Le CA demande à l'Université de veiller à la situation des vacataires administratifs impactés.

De même, le CA demande à l'Université Lyon 2 de tout mettre en œuvre pour que les étudiant.es ne soient pas pénalisés.es par les conséquences de la mobilisation contre la réforme des retraites. L'obligation d'assiduité doit continuer à être systématiquement levée les jours de mobilisation nationale et lorsque l'accès aux campus est entravé. Il est indispensable que les enseignant.es adaptent les modalités d'évaluation pour prendre en compte les difficultés rencontrées dans le contexte actuel par les étudiant.es, mobilisés.es ou non. Il est rappelé que l'Université n'exige pas que des cours en visioconférence soient assurés lorsqu'ils ne peuvent se tenir en conditions normales. D'autres modalités sont possibles pour assurer la transmission des contenus pédagogiques et pour conserver le nécessaire lien pédagogique avec les étudiant.es.

Le CA demande au gouvernement d'entendre la majorité des citoyen.nes opposés.es à la réforme et aujourd'hui mobilisés.es sur les lieux de travail et d'études comme dans les rues. Nous lui demandons de renoncer à une réforme imposée par la force. Ce sont là les conditions du retour à une situation apaisée à laquelle nous aspirons toutes et tous et qui permettrait aux étudiant.es et personnels de retrouver des conditions d'études et de travail correctes.

La présente motion est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Dont :

20 Pour

1 Abstention

3 Ne prend pas part au vote

Fait à Lyon, le 31 mars 2023

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER